

Janvier 2010



Comprendre et animer la Campagne Stop Paradis Fiscaux



Contact : Renaud Fossard
stoppfj@ccfd.asso.fr

I. Pourquoi le CCFD- Terre Solidaire est contre les paradis fiscaux ?

I-1 Changer les choses en profondeur

La raison d'être du CCFD- Terre Solidaire est le développement des populations du Sud et de l'Est. En soutenant, depuis des décennies, nos partenaires dans la mise en œuvre de leurs projets de développement, notre analyse des causes du mal-développement nous a amené vers les problématiques structurelles de la répartition des richesses : entre le Nord et le Sud, entre les travailleurs vulnérables et les structures organisées pour profiter des failles du système...

C'est pourquoi le CCFD- Terre Solidaire s'est tourné, il y a une dizaine d'année déjà, vers des activités d'influence auprès des décideurs du Nord, et dès 2004, s'est intéressé au rôle des multinationales et des paradis fiscaux dans la (mal) répartition des richesses globales.

I-2 L'émergence des problématiques de la finance offshore

Le CCFD- Terre Solidaire a véritablement abordé la problématique des paradis fiscaux lors de la campagne 2005 : *Plus d'Excuses*, menée par le CCFD- Terre Solidaire et les grandes organisations de solidarité internationale françaises. Cette campagne visait à pousser les Etats à honorer leurs engagements de réduction de moitié de la pauvreté dans le monde d'ici 2015, c'est-à-dire à mobiliser les financements nécessaires pour l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces financements, plaidions-nous, devaient provenir d'une Aide Publique au Développement (APD) accrue et plus efficace, des annulations de dette, de règles commerciales plus justes et... de la lutte contre l'évasion fiscale.

Ainsi, une expertise nouvelle des problématiques du financement du développement s'est développée dans le cadre de cette coalition d'ONG et, le CCFD-Terre Solidaire a acquis, avec d'autres, une compréhension avancée du rôle des multinationales dans la répartition des richesses et de la fuite des capitaux du Sud dans les paradis fiscaux.

Dans toute société, la mobilisation des ressources internes, en particulier par le biais de l'impôt, forme une source fondamentale du processus de développement. Or aujourd'hui, les pays du Sud ne recueillent que des ressources trop marginales comparées aux richesses qui se créent sur leurs territoires : approximativement, 600 à 800 Milliards de dollars fuient illégalement les pays du Sud, chaque année, pour s'accumuler dans des paradis fiscaux, soit 10 fois le montant de l'Aide Publique au Développement cumulée provenant des pays du Nord¹.

Par les paradis fiscaux, de trop nombreuses entreprises multinationales, entre autres acteurs, échappent à tout impôt dans les pays du Sud et de l'Est, privant ainsi les gouvernements de ces pays de 125 Milliards d'Euros annuel qui pourraient servir à développer des politiques publiques en faveur de l'agriculture locale, ainsi que des services publics en réponse aux besoins d'éducation, de santé... Ce montant est décisif pour des budgets publics déjà fragiles et des gouvernements faisant face à d'immenses besoins. Ce montant annuel représente cinq fois la somme jugée nécessaire par les Nations Unies pour éradiquer la faim dans le monde...

I-3 Des considérations ancrées dans la tradition chrétienne

La fiscalité : une problématique ancienne au sein de l'Eglise

Au Vème siècle déjà, Salvien, prêtre de Marseille, expliquait par l'inégalité fiscale la chute de l'Empire romain : « *Payer des impôts, c'est pénible, sans aucun doute, mais ce serait plus supportable si tous les citoyens étaient également imposés. Ce qui est intolérable, c'est que tous ne supportent pas la charge commune : ce sont les pauvres qui paient pour les riches. Plus encore : ce sont les riches qui, de temps en temps, décident d'augmenter le*

¹ Selon le chercheur Raymond Baker, 600 à 800 Milliards de dollars fuient chaque année les pays du Sud alors que ceux-ci reçoivent globalement 80 Milliards de dollars d'Aide Public au Développement cumulée. Ces chiffres sont repris par l'ONU et le FMI. Raymond W. Baker, *Le Talon D'Achille Du Capitalisme*, Alter Editions, 2007.

montant des impôts, mais ce sont les pauvres qui paient pour eux. Ô forfait scandaleux ! Une minorité de puissants fixe ce que doit payer la masse des malheureux ! Dites-moi chez quel peuple on voit un tel scandale : ce n'est pas chez les Francs, en tout cas, ni chez les Huns, et pas davantage chez les Goths ou les Vandales. Une seule chose m'étonne, dans ces conditions, c'est que tous les pauvres et les indigents n'aillent pas rejoindre les Barbares. »²

L'impôt, constamment soutenu par les Catholiques

La pensée sociale de l'église autour de l'impôt est ancrée autour de trois principes fondamentaux : la dignité de tout l'être humain et de tous les êtres humains comme but final, la destination universelle des biens, et l'option préférentielle pour les pauvres.

Sur ces fondements, l'Eglise souligne qu'il est du devoir de chaque citoyen de soutenir le bien commun, non seulement par la charité, mais aussi en posant cet acte de solidarité qu'est le paiement de l'impôt. Dans l'encyclique *Populorum Progressio* (47) qui a fortement inspiré le CCFD- Terre Solidaire dès ses origines, l'appel est sans ambages : « À chacun d'examiner sa conscience qui a une voix nouvelle pour notre époque. Est-il prêt à soutenir de ses deniers les œuvres et les missions organisées en faveur des plus pauvres ? À payer davantage d'impôts pour que les pouvoirs publics intensifient leur effort pour le développement ? ».

La justice, avant même la solidarité

Dans l'Encyclique *Caritas in Veritate* (L'Amour dans la Vérité) de Benoit XVI, publié le 7 juillet 2009, le Pape écrit :

«L'État se trouve dans la situation de devoir faire face aux limites que pose à sa souveraineté le nouveau contexte commercial et financier international, marqué par une mobilité croissante des capitaux financiers » (24).

« Le marché a encouragé des formes nouvelles de compétition entre les États (...) , à travers divers moyens, au nombre desquels une fiscalité avantageuse ». (25)

Mais ce sont « les peuples des pays développés eux-mêmes qui ont fini par en profiter, eux qui ont pu mieux exploiter le processus de libéralisation des mouvements de capitaux». (42) On constate aujourd'hui « les effets délétères sur l'économie réelle d'une activité financière mal utilisée (21).

« Les processus de mondialisation, [...] offrent la possibilité d'une grande redistribution de la richesse au niveau planétaire [mais] s'ils sont mal gérés ils peuvent au contraire faire croître la pauvreté et les inégalités, et contaminer le monde entier par une crise [alors même que] les ressources matérielles utilisables pour faire sortir ces peuples de la misère sont théoriquement plus importantes qu'autrefois » (42)

« La crise devient ainsi une occasion de discernement et elle met en capacité d'élaborer de nouveaux projets ». (21) Il faut « faire en sorte que la redistribution de la richesse n'entraîne pas une redistribution de la pauvreté ou même son accentuation » 42

Dès l'introduction, Benoit XVI apporte des éléments de réponse aux problèmes que nous observons dans les relations entre le Nord et le Sud, au rôle de l'Aide Publique au Développement 'généreusement donnée' aux pays du Sud à coté des responsabilités du Nord dans la fuite des capitaux des pays du Sud :

« La justice tout d'abord. Ubi societas, ibi ius : toute société élabore un système propre de justice. La charité dépasse la justice, parce que aimer c'est donner, offrir du mien à l'autre ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est sien, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. Je ne peux pas « donner » à l'autre du mien, sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice. Qui aime les autres avec charité est d'abord juste envers eux. »

² Jerphagnon, Lucien (2004), *Les Divins Césars. Idéologie et pouvoir dans la Rome impériale*, Ed. Tallandier, 2004, Paris

II. Comprendre les Paradis Fiscaux

II-1 Un paradis fiscal, c'est quoi au juste ?

Il n'existe pas dans la législation ou dans la jurisprudence de définition précise d'un paradis fiscal. Certes, plusieurs organisations internationales ont proposé des critères d'identification, mais toujours partiels. La définition de l'OCDE, par exemple, trop focalisée sur la question fiscale, sert pourtant de référence depuis le G20 d'avril 2009.

En fait, il faudrait parler de **paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires** :

- Des paradis fiscaux : ils sont des territoires qui offrent un régime fiscal faible ou inexistant qui, doublé de l'anonymat, permet aux non-résidents (entreprises ou particuliers) d'échapper à l'impôt.
- Des paradis judiciaires : la justice n'y applique pas des règles aussi strictes qu'ailleurs (par exemple sur l'origine des fonds en transit) et refuse le plus souvent de coopérer avec la justice des autres pays et de fournir des informations sur les particuliers et entreprises y possédant des capitaux.
- Des paradis réglementaires : le secteur financier n'y est pas soumis aux règles de prudence financière existant dans les autres pays (transparence des comptes, ratio de fonds propres pour les activités de crédit ou de spéculation, etc.), ce qui permet d'y prendre des risques impensables ailleurs.

Ces trois cercles, qu'il s'agisse d'États souverains comme la Suisse et l'Irlande ou de territoires plus ou moins autonomes comme Jersey et les îles Caïmans, ont en commun l'opacité. C'est cette caractéristique qui permet de tricher à la fois avec le fisc, avec la justice et avec les régulateurs financiers. Très souvent, ces cercles se superposent : c'est le cas des Îles Vierges britanniques ou des Bahamas. Mais Monaco, par exemple, est une place financière réglementée qui coopère le plus souvent avec la justice étrangère : c'est avec le fisc étranger que le bât blesse ! De même, les magistrats qualifient Londres de paradis judiciaire, car la capitale britannique ne répond quasiment jamais à leurs questions.

→ **Cinq critères non cumulatifs caractérisent un paradis fiscal** :

- L'opacité (via le secret bancaire ou un autre mécanisme comme les trusts);
- Une fiscalité très basse, voire une imposition nulle pour les non-résidents ;
- Des facilités législatives permettant de créer des sociétés écrans, sans aucune obligation pour les non-résidents d'avoir une activité réelle sur le territoire ;
- L'absence de coopération avec les administrations fiscales, douanières et/ou judiciaires des autres pays ;
- La faiblesse ou l'absence de la régulation financière.

Les paradis fiscaux en quelques chiffres³

Leur nombre a été multiplié par 3 en 30 ans et s'élève à environ 72 aujourd'hui.

Ils abritent 2 fonds spéculatifs⁴ sur 3 et hébergent 2 400 000 sociétés écran.

50 % du commerce mondial transite fictivement par les paradis fiscaux qui ne représentent pourtant que 3% du produit mondial brut.

50 % des prêts bancaires et 30% des investissements directs à l'étranger (IDE) internationaux y sont enregistrés.

11 000 milliards de dollars y sont abrités, soit cinq fois le PNB de la France.

³ Voir le rapport CCFD- Terre Solidaire et Oxfam-Agir Ici intitulé Des Sociétés à Irresponsabilité Illimitée et le site de la Plateforme des paradis fiscaux et judiciaires www.argentsale.org

⁴ Les fonds spéculatifs, ou alternatifs, sont des fonds d'investissements (les fameux hedge funds) ayant recours à des pratiques financières extrêmement agressives et déconnectées de la tendance globale du marché. Ces fonds aspirent à une rentabilité optimale en se désolidarisant des risques que cela implique, et leurs activités ont sans nul doute joué un rôle catalyseur et amplificateur dans la crise financière actuelle.

II-2 Que font les multinationales dans les paradis fiscaux ?

Premières clientes des paradis fiscaux, les multinationales en ont fait un composant incontournable de leur stratégie fiscale.

Ces stratégies « d'optimisation fiscale », comme on les appelle pour faire oublier que ces pratiques sont contraires à l'esprit de la loi, sont très diverses. L'évasion fiscale est l'utilisation légale de dispositions autorisant une diminution de l'impôt alors que la fraude fiscale est le détournement illégal d'un système fiscal. Si toutes les pratiques d'évasion fiscale ne sont donc pas considérées comme illégales, le résultat est pourtant le même : il permet aux multinationales d'échapper à l'impôt, il dépossède la collectivité de ressources fiscales qui lui sont dues et il nourrit l'instabilité financière. Exemple : rien que pour la France, le Snui, le syndicat des impôts, évaluait en 2006 le coût de l'évasion (légale) et de la fraude fiscale (illégale) à une somme oscillant entre 42 à 51 milliards d'euros, soit l'équivalent de son déficit.

Les stratégies d'évasion fiscale

Les entreprises multinationales ont développé un ensemble de mécanismes complexes pour rediriger leurs profits vers les PFJ et éviter de payer des impôts sur leurs bénéfices dans les pays où elles développent leurs activités économiques, notamment grâce à la main d'œuvre, aux infrastructures... de ce même pays

Le mécanisme le plus fréquemment utilisé est la manipulation des « prix de transfert » : l'entreprise vend ses biens à très bas prix à une de ses filiales située dans un PFJ où la fiscalité est basse ; par la suite, la filiale vend ces mêmes biens dans un autre pays à un prix plus élevé. Le bénéfice est ainsi localisé dans le paradis fiscal où il est peu voire pas du tout taxé.

C'est grâce à la méthode des prix de transfert que, tout à fait légalement, les trois premières entreprises mondiales du commerce de la banane, Dole, Chiquita et Fresh Del Monte, n'ont été imposées sur leurs bénéfices qu'à hauteur de 14 % entre 2002 et 2007 alors que leur maison mère est pourtant enregistrée aux États-Unis où le taux d'imposition est de 35%⁵. C'est même en prétendant fonctionner à perte qu'Exxon a par exemple pu éviter, pendant 23 ans, de payer le moindre impôt à l'état chilien sur l'exploitation du cuivre de la mine « *Disputada de las Condes* »⁶.

Les techniques de fraude fiscale

Les fausses facturations entre entreprises. Cette pratique consiste à falsifier les prix sur les exportations et les importations des marchandises ou services, en accord avec l'acheteur, afin d'éviter de payer les taxes correspondantes. Ce type de fraude fiscale est très difficile à détecter car elle fait souvent l'objet d'un accord oral entre les parties ; les pots-de-vin et commissions qui récompensent ces pratiques se cachant sur des comptes anonymes dans les paradis fiscaux.

La manipulation des prix de transfert. Les multinationales utilisent les transactions entre leurs propres filiales pour déplacer leurs profits dans les paradis fiscaux. La surfacturation ou la sous-facturation de ces échanges par rapport aux prix du marché est interdite et pourtant c'est la pratique la plus courante des multinationales pour frauder les fiscs.

Cette pratique peut expliquer le fait que 60% du commerce international a lieu aujourd'hui entre les filiales d'une même entreprise transnationale. Une règle de l'OCDE interdit les contrats commerciaux entre filiales à des prix inférieurs à celui du marché. Mais combien d'inspecteurs du fisc faudrait-il dans les pays en développement pour retrouver l'aiguille dans la botte de foin, telle cette imprimante importée de la Colombie aux États-Unis pour la modique somme de 179 000 \$?!

⁵ Voir Site Stop Paradis Fiscaux dans Fiches Pratiques : que font les multinationales dans les paradis fiscaux ?
Lien : <http://www.stopparadisfiscaux.fr/content/que-font-les-multinationales-dans-les-paradis-fiscaux>

⁶ Voir site Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires dans Les enjeux : Fraude et évasion fiscale
Lien : <http://www.argentsale.org/fraude-et-evasion-fiscale.php>

Les multinationales dans les paradis fiscaux en chiffres⁷

150 000 nouvelles sociétés off-shore se créent chaque année.
Les îles Caïmans sont le 5e centre financier du monde et l'investisseur étranger numéro 1 en Chine. Elles abritent 65 000 entreprises pour 47 000 habitants.
Jersey est le premier exportateur de bananes en Europe.

II-3 Que font les banques et les fonds spéculatifs dans les paradis fiscaux ?

Tout comme les multinationales, les banques et les fonds spéculatifs sont surreprésentés dans les paradis fiscaux, dont ils utilisent les avantages pour leurs clients mais aussi pour leur propre compte.

1^{er} avantage : le secret bancaire, l'anonymat organisé et l'opacité juridique offerts par les paradis fiscaux leur permettent de faire fructifier, à l'abri du fisc, le patrimoine de leurs riches clients, mais aussi d'offrir des services « d'optimisation fiscale » aux multinationales. C'est d'ailleurs la raison invoquée par les banques quand on leur demande de s'expliquer sur leur présence dans les paradis fiscaux : elles répondent à la demande de leurs clients...

Certains de ces clients, soucieux de blanchir de l'argent de la drogue ou du crime, ou certaines multinationales aux pratiques illicites (corruption, détournements, comptabilité truquée), sont également demandeurs de l'opacité des paradis fiscaux. Toutefois, les banques sont aujourd'hui soumises - du moins les banques européennes - à des règles de vigilance très strictes contre le blanchiment d'argent. Les dirigeants des banques étant directement menacés de finir derrière les barreaux, les établissements bancaires ont rapidement étoffé leurs équipes pour se mettre en conformité avec la loi ! Reste que les circuits pour blanchir l'argent sont multiples...

2^{ème} avantage : ces paradis fiscaux, qui sont également des paradis réglementaires, leur permettent de mener des activités de crédit et de spéculation tout en s'affranchissant des lois contraignantes et du contrôle des autorités financières en vigueur dans les autres pays. C'est ainsi que certains acteurs financiers internationaux ont joué avec le feu en engageant, via leurs filiales dans les paradis fiscaux, des sommes si importantes qu'elles sont devenues une menace pour leur existence même, lors de la crise financière, obligeant parfois leurs gouvernements à les soutenir pour éviter la faillite.

Même si les paradis fiscaux ne sont pas à l'origine de la crise, en favorisant la circulation incontrôlée des capitaux spéculatifs, la mise en circulation de produits financiers toxiques et en permettant de fausser la qualité des bilans et des comptes de résultats des banques, ils ont contribué à amplifier la faillite du système financier mondial. Qu'il s'agisse des déboires de la banque britannique Northern Rock (dont l'endettement de court terme passait par sa filiale Granite installée à Jersey), de l'américaine Bear Stearns (touchée par les déboires de ses fonds spéculatifs installés pour partie à Dublin, pour partie aux Caïmans), de l'allemande Hypo Real Estate, des banques islandaises et des fraudes de Bernard Madoff, les principaux événements de cette crise passent par les paradis fiscaux.

Le secteur financier dans les paradis fiscaux en quelques chiffres

2 fonds spéculatifs sur 3 y résident.
50 % des prêts bancaires internationaux y sont enregistrés.
Citigroup y possède pas moins de 427 filiales, Barclays 315, la BNP Paribas 189 avant le rachat en 2009 de Fortis (qui en compterait 300) et ING 2600
Les Îles Caïmans ont les faveurs des groupes britanniques et américains, suivis par Hong-Kong, l'Irlande, le Luxembourg, les Bermudes et Jersey. Les banques françaises utilisent avant tout la Suisse et le Luxembourg, tandis que les néerlandaises sont surtout présentes dans les centres offshores asiatiques (Labuan, Hong-Kong, Singapour).

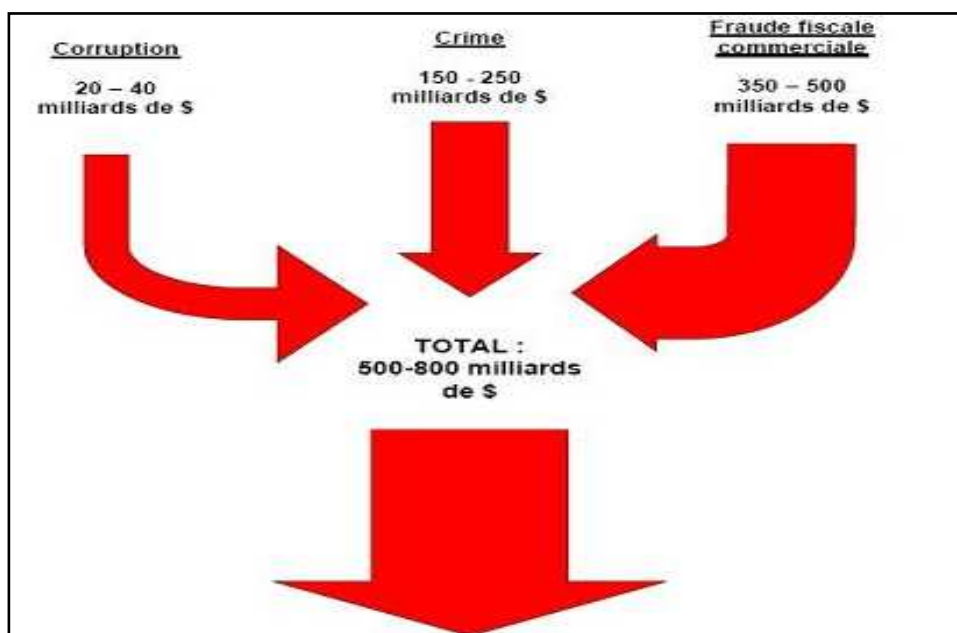
⁷ Pour cet encadré et le suivant (secteur financier), voir le rapport CCFD- Terre Solidaire et Oxfam-Agir Ici intitulé Des Sociétés à Irresponsabilité Illimitée et le site de la Plateforme des paradis fiscaux et judiciaires www.argentsale.org

III. Impossible développement : les paradis fiscaux responsables de l'hémorragie fiscale des pays du Sud

50% des flux financiers internationaux transitent par les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ), parmi eux des capitaux licites ou illicites qui représentent une véritable hémorragie financière pour les économies des pays en développement. Cette fuite des capitaux n'est pas nouvelle : selon les Nations unies, dans les pays africains de 1960 à 1990 elle a représenté près de deux fois le montant de la dette du continent.

Par définition, l'opacité des PFJ empêche de disposer de chiffres précis, mais selon les estimations les plus sérieuses, les seuls flux illicites s'évadant des pays du Sud via les PFJ oscillent entre 500 et 800 milliards de dollars. Ces flux illicites comprennent l'argent du crime, de la corruption et de la fraude fiscale (voir tableau 2) qui doit elle aussi être reconnue dans une large acceptation comme illicite. L'évasion, la fraude fiscale et la corruption doivent de toute urgence recevoir une réponse de la communauté internationale, tant la perte financière pour les pays du Sud est importante et compromet tout effort de ces pays et de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté.

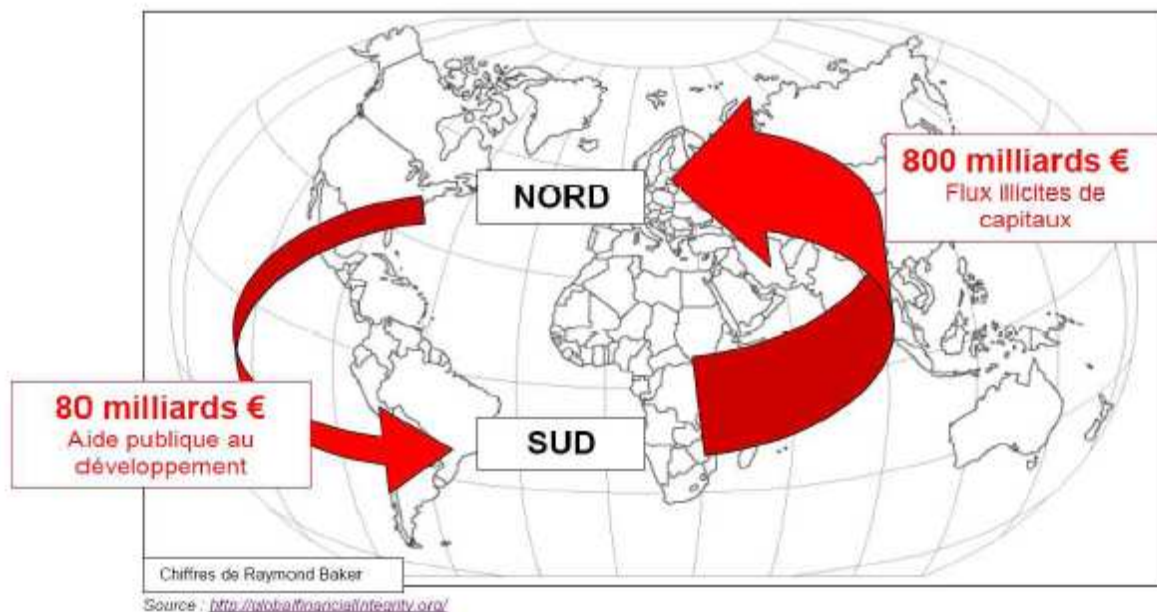
Ces pratiques coûtent précisément plus de 125 milliards d'euros⁸ par an aux caisses des pays du Sud, c'est-à-dire exactement la somme que les Nations unies estiment nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 et ainsi atteindre les Objectifs Du Millénaire issus de la Déclaration du Millénaire, résolution adoptée en Septembre 2000 par l'Assemblée Générale des nations Unies.



Chiffres Raymond Baker, 2007.

⁸ Christian Aid, « Death and taxes : the true toll of tax dodging » mai 2008
<http://www.christianaid.org.uk/images/deathandtaxes.pdf>

La fuite des capitaux : des fonds bien supérieurs à l'aide au développement internationale



Oxfam International a calculé que 100 milliards de dollars d'aide supplémentaire annuelle sont nécessaires pour atteindre les 8 objectifs du Millénaire pour le développement, décidés en 2000 par les Nations unies pour diviser par deux la pauvreté d'ici à 2015.

Or, pour **chaque euro d'aide au développement** versé au continent africain, environ **5 euros** en provenance du continent s'abritent sur des **comptes off-shore**⁹

Le recouvrement d'un tel manque à gagner pour les budgets des pays pauvres est aujourd'hui le seul moyen, avec l'aide internationale au développement, de doter ces Etats de ressources financières propres pour développer des politiques de services publics en santé et en éducation qui soient accessibles à tous.

« L'Inde victime du tourisme fiscal »

Pour échapper à l'impôt, de nombreux Indiens fortunés placent leur argent à Port-Louis [*capitale de l'Île Maurice*] afin de mieux le réinvestir, non taxé, dans leur pays d'origine. Cet aller-retour, qui permet de se délester impunément de la charge fiscale et des droits de douane, est connu sous le nom de « *round tripping* ». Alimentant derechef une supercherie statistique, puisque les sommes en jeu seront comptabilisées au titre des investissements « étrangers ». Pour les autres investisseurs, multinationales et diaspora indienne, on parle de « *treaty shopping* » : grâce à son traité de non-double imposition avec l'Inde, l'Île Maurice - qui n'impose pas les plus-values - permet de défiscaliser les capitaux. Ces deux combines ont contribué à faire de l'Île Maurice le premier investisseur mondial en Inde, et de très loin. Depuis dix ans, cette petite île d'à peine un million d'habitants a fourni 44 % des capitaux investis dans le sous-continent. Les autres paradis fiscaux, dont Singapour et Chypre, en ont apporté plus de 15 %. Les autorités de Delhi qui chiffrent le manque à gagner pour l'Etat fédéral en centaines de millions d'euros voient rouge. »

Extrait de « Île Maurice : l'autre paradis », article de Jean Merckaert à paraître dans *Faim et Développement Magazine* en février 2010.

⁹ Selon les calculs de John Christensen, « La corruption, la pauvreté et l'économie politique des paradis fiscaux », Tax Justice Network, 2007.

Les activités douteuses des compagnies multinationales sont, comme on l'a vu, un facteur essentiel de la finance offshore. Mais la corruption et la criminalité ne sont pas moins dramatiques dans leurs conséquences, qui, au-delà de la finance, touchent, à travers corruption et criminalité, aux fondements démocratiques des sociétés, et particulièrement les plus fragilisées.

Abacha au Nigeria, Mobutu au Zaïre, Bongo au Gabon, l'entourage du président angolais Dos Santos, l'ex-président russe Eltsine, la CDU allemande d'Helmut Kohl, la société pétrolière française Elf-Aquitaine ou encore le chef des services de renseignement du Pérou, Montesinos, ont en commun d'avoir utilisé les mêmes juridictions et les mêmes mécanismes pour blanchir les recettes des pots-de-vin, trafics d'armes, caisses noires et fonds détournés. En effet, chacun de ces acteurs de la corruption est passé par la minuscule principauté européenne du Liechtenstein.

L'argent de la corruption

Les PFJ sont des outils très souvent utilisés pour faciliter la grande corruption. Les banques peuvent y faire transiter sans risque, dans l'opacité la plus totale, des fonds liés à la corruption. Selon la Banque mondiale, 40 milliards de dollars sont détournés chaque année par des dirigeants corrompus. Avec le secret bancaire, l'opacité des structures juridiques et l'absence de coopération judiciaire, presque tous les coups sont permis. Pourtant, des règles existent : la Convention de Merida, adoptée en 2003 par l'Assemblée générale des Nations Unies, assure la lutte contre la corruption et prévoit des procédures de restitution des biens mal acquis. Mais, comme l'indique le tableau ci-dessous, ces mécanismes juridiques sont limités et les montants effectivement restitués bien trop faibles.

Le cas des avoirs détournés par les dictateurs des pays du Sud¹⁰ est l'exemple le plus frappant de fonds publics ayant été détournés à des fins personnelles grâce aux montages financiers complexes qu'offrent les PFJ. Le Nigérian Sani Abacha n'aurait jamais pu ainsi transférer plus de 4 milliards de dollars sans être inquiet s'il n'était pas passé par les paradis fiscaux. Il recrutait des agents dans les Îles vierges britanniques ou aux Bahamas pour lui servir de prête-nom et ouvrir une société internationale anonyme, elle-même possédée par une société d'investissement créée par lui dans une juridiction plus respectable, telle que l'île de Man. La société des Îles vierges ouvrait alors un compte par Internet dans une banque en Lettonie, au Liechtenstein ou à Vanuatu, qui traitait alors, pour le compte de la société des îles Vierges, avec les principales banques à New York, Londres, Hambourg, Paris et Zurich grâce à des comptes de «correspondants».

Il est donc difficile d'identifier les bénéficiaires réels des comptes bancaires domiciliés dans les paradis fiscaux et judiciaires. De plus, les autorités judiciaires de ces pays, à commencer par le Luxembourg, le Liechtenstein et le Royaume-Uni, répondent rarement aux demandes d'entraide judiciaire formulées par les pays spoliés : la règle d'absence de coopération judiciaire pour protéger son client est de mise.

L'arsenal législatif pour saisir et restituer les fonds d'origine illicite s'est considérablement enrichi ces dernières années, notamment à travers la Convention de Merida évoquée ci-dessus). Pour autant, ces normes resteront condamnées au rang de déclarations de principes tant qu'elles ne s'accompagneront pas d'une coopération judiciaire effective. La France, très en retard sur les actions pour geler ou restituer les « Bien mal acquis », a refusé au Nigeria par exemple une demande, invoquant le fait qu'elle était formulée en anglais.

¹⁰ Voir le Rapport du CCFD Bien Mal Acquis. A qui profite le crime ? 2009. par Jean Merckaert et Antoine Dulin
Suivre lien : http://www.ccfid.asso.fr/BMA/img/PDF/BMA_totalBD.pdf

Tableau des estimations de quelques « Biens mal acquis » et des restitutions obtenues

Pays/Dictateur/années	Fourchette d'estimation des Biens mal acquis en milliards de dollars	Argent total restitué de l'étranger en millions de dollars
Philippines / MARCOS / 1965-86	5 à 10 MDS\$	658 Mill. \$ avec intérêts (Suisse / 2003)
Mali / TRAORE / 1968-91	1 à 2 MDS\$	2,4 Mill\$ (Suisse/1997)
Nigeria / ABACHA / 1993-98	2 à 6 MDS\$	160 Mill\$ (Jersey/2004) 594 Mill\$ (Suisse/2002-05)
Angola/ DOS SANTOS /1979-	4 à 5 MDS\$	21 Mill\$ (Suisse/2005)
Pérou / FUJIMORI / 1990-2000	0,6 à 1,5 MDS\$	80,7 Mill\$ (Suisse/2002-04) 20,075 Mill\$ (EU/2006)
Haïti / DUVALIER / 1971-86	0,5 à 2 MDS\$	/
RDC - Zaïre / MOBUTU / 1965-1997	5 à 6 MDS\$	/
Kazakhstan / NAZARBAEV / 1991-	1MDS\$	/
Kenya / MOI / 1978-2002	3MDS\$	/
Indonésie / SUHARTO / 1967-98	15 à 35 MDS	/
Iran / M.PAHLAVI / 1941-79	35 MDS\$	/

Source : Rapport du CCFD - Terre Solidaire, Biens mal acquis. A qui profite le crime ? 2009 par Jean Merckaert et Antoine Dulin. Suivre lien : http://www.ccfid.asso.fr/BMA/img/PDF/BMA_totalBD.pdf

SUR LA TOILE

- Le site de la **Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires** offre un développement approfondi des enjeux liés au paradis fiscaux et de leurs conséquences sur les pays du Sud. Voir notamment dans l'onglet : « **Les Enjeux** ». Suivre lien : <http://www.argentsale.org>
- Sur l'actualité des paradis fiscaux, n'hésitez pas à consulter :
 - * www.paradisfj.info
 - * www.alternatives-economiques.fr/blogs/chavagneux
 - * pour les anglophones : www.taxjustice.net et (pour une base de données hors du commun sur les paradis fiscaux) www.secretjurisdictions.com

LIVRES ET RAPPORTS

- **BD : Pétillon, *Enquête au paradis***, Ed. Dargaud, 2009. Un excellent moyen d'entrer dans le sujet sans se prendre la tête !
- **Xavier Harel, *La Grande Evasion - le vrai scandale des paradis fiscaux***, Editions LLL, 2010. C'est l'ouvrage qu'il vous faut : le journaliste de La Tribune fait le tour du sujet de façon très illustrée et dans un langage accessible. Il est l'un des rares, avec Eva Joly qui préface son livre, à mettre l'accent sur l'impact au Sud. N'hésitez pas à proposer à votre libraire de monter un événement autour du livre, ou à inviter l'auteur pour une conférence !
- **Christian Chavagneux et Ronen Palan, *Les Paradis fiscaux***, Collection Repères, Editions La Découverte, 2007. Un livre synthétique et d'une grande hauteur de vue, qui vous permettra d'appréhender un phénomène qui émerge de façon non préméditée, au gré de l'Histoire, pour devenir une réalité centrale de la mondialisation. Christian Chavagneux, rédacteur en chef adjoint de la revue *Alternatives économiques*, est l'un des tous meilleurs spécialistes du sujet.
- Concernant les stratégies d'évitement par les multinationales, voir le rapport CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France, ***Des Sociétés à irresponsabilité illimitée***, avril 2009, disponible sur <http://www.ccfid.asso.fr/hold-up/img/RapportRSEbon1.pdf>
- Concernant l'argent de la corruption, voir le **rapport du CCFD-Terre Solidaire « Bien Mal Acquis. A qui profite le crime ? »** (par Antoine Dulin et Jean Merckaert), juin 2009. Suivre le lien : <http://www.ccfid.asso.fr/BMA/>

VIDEOS

- Frédéric Brunnquell, ***La Grande Evasion***, 2008. *Très bon reportage* de 52 min, Ed. CAPA, diffusé en 2008 sur France 3.
- France 2, ***Pièces à Convictions*** du 16 novembre 2009 : *Excellente émission* présentée par Elise Lucet et consacrée aux paradis fiscaux, avec 3 reportages dont un sur l'évasion fiscale des multinationales.

IV. G20 : le début de la fin des paradis fiscaux ?

Le G20 est constitué d'un groupe de 20 pays réunissant 90% du PIB mondial et les 2/3 de la population mondiale. Né il y a une dizaine d'année de la réunion des Ministres des Finances, il a pris son essor politique et médiatique lors du Sommet de Washington de novembre 2008 au cours duquel se sont réunis les Chefs d'Etats et de Gouvernements pour assurer une réponse coordonnée à la crise financière et économique qui venait d'éclater. A coté des pays du G8, on y retrouve des pays tels que la Chine, l'Inde, le Brésil ou l'Afrique du Sud... Le G20 se réunit deux fois par an, les deux prochains sommets ayant lieu au Canada puis en Corée du Sud, le sommet 2011 ayant lieu en France.

Poussés par la double nécessité de réguler le secteur financier international et de renflouer leurs finances publiques, les pays du G20 semblent vouloir mettre au pas les paradis fiscaux.

Un premier pas a été franchi lors du sommet des chefs d'État du G20 à Londres, en avril 2009, pendant lequel plusieurs décisions ont été prises : l'identification publique des paradis fiscaux par l'intermédiaire de listes, le principe de sanctions envers les récalcitrants et un suivi par le Groupe d'Action financière internationale et le Conseil de stabilité financière qui devront pointer leurs dérives en tant que paradis également réglementaires et judiciaires..

Les listes de l'OCDE

Sous la pression de certains membres du G20, dont la France, l'OCDE a publié le 2 avril une liste des paradis fiscaux selon leur degré de coopération dans la transmission d'informations fiscales.

- La liste noire regroupe ceux qui n'ont manifesté aucune volonté de se diriger vers davantage de transparence. Seuls le Costa Rica, les Philippines, l'Uruguay et la Malaisie y figuraient et en ont d'ailleurs tous été retirés cinq jours après sa publication.
- La liste grise contient ceux qui ont simplement promis par oral de se conformer aux règles de l'OCDE.
- La liste blanche des juridictions « coopératives » regroupe les paradis fiscaux ayant « substantiellement appliqué » les standards de transparence de l'OCDE, c'est-à-dire ayant déjà en fait signé 12 accords de coopération fiscale ...

Le G20 a donc ouvert une brèche dans l'opacité des paradis fiscaux en leur imposant la négociation de ces modèles de conventions fiscales ou de traités d'échange de renseignements fiscaux aux standards de l'OCDE, qui les obligent notamment à lever leur secret bancaire sous certaines conditions. Il n'en demeure pas moins que ces avancées sont insuffisantes et que cette liste pose plusieurs problèmes.

Le chiffre magique des 12 traités

Pour figurer sur la liste blanche, il suffit juste de signer des conventions fiscales ou des traités d'échange d'information avec 12 pays, alors qu'il existe environ 230 territoires ayant souveraineté fiscale. Les paradis fiscaux sont ainsi blanchis simplement pour s'être engagés à échanger un peu d'information (uniquement dans le domaine fiscal) avec quelques pays riches et même avec d'autres paradis fiscaux. Par exemple, la Belgique a pu passer sur la liste blanche en signant, entre autres, un traité avec Monaco le 15 juillet.

Si le chiffre magique des 12 traités ou conventions a certainement convaincu certains paradis fiscaux d'ouvrir une première brèche dans leur opacité, il est tellement faible qu'il hypothèque les progrès de la transparence à l'avenir. En effet, une fois ce seuil atteint, quel intérêt ont les paradis fiscaux à négocier avec d'autres pays et, en particulier, les pays les plus pauvres ?

Des listes éminemment politiques

Ces listes sont aussi le fruit de compromis diplomatiques. En ne retenant comme seul critère que le nombre de conventions fiscales signées qui découle de l'approche seulement fiscale de l'OCDE, elles ne prennent pas en compte d'autres critères telle que la coopération judiciaire pour définir les paradis fiscaux (voir fiche Un paradis fiscal, c'est quoi au juste ?).

Ainsi, ne sont pas cités dans cette liste la City à Londres qui est la première pourvoyeuse de trusts et l'État du Delaware aux États-Unis qui offre de nombreux avantages législatifs et fiscaux aux entreprises.

Suite aux pressions de la Chine, Hong-Kong et Macao n'y figurent pas non plus, ni Jersey, Guernesey, l'île de Man, l'Irlande, autant de territoires régulièrement cités pour leurs pratiques fiscales douteuses. Parce qu'il s'agit de ménager les intérêts des membres du G20, les listes de l'OCDE sont faussées.

Une transparence limitée

En réalité, les récentes signatures de traités par les paradis fiscaux figurant sur la liste grise ne garantissent pas à ce jour qu'ils soient réellement transparents, ni qu'ils ne servent plus à blanchir ou à dissimuler des fonds. D'abord parce que les informations qu'on leur demande de transmettre n'existent pas toujours (dans le cas des trusts par exemple où l'anonymat est absolu), ensuite parce que les conventions fiscales qu'ils sont en train de signer les laissent, in fine, souverains sur la décision d'échanger l'information ou non. L'OCDE donne en effet en modèle l'échange d'information « à la demande », et non de façon automatique (comme le prévoit la directive européenne sur l'épargne). Ce modèle oblige l'administration fiscale demandeuse à prouver qu'il y a eu fraude pour obtenir l'information. Une contrainte longue et coûteuse, voire impossible à respecter, quand il faut retrouver l'identité du fraudeur qui cache ses fonds sur un compte anonyme ou dans un trust. Sans compter que le paradis fiscal pourra toujours juger la demande insuffisamment étayée.

Pour aller plus loin :

- **Le site de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires** présente les différentes organisations internationales ayant pour mission de lutter contre la finance offshores et les paradis fiscaux et judiciaires. Voir notamment dans l'onglet : »Les Efforts Internationaux Contre les PFJ «

Suivre lien : <http://www.argentsale.org/les-efforts-internationaux-contre-les-pfj.php>

- **Le rapport Oxfam - France Paradis Fiscaux : A Quand la Fin des Petits Arrangements entre Amis. Retour sur les promesses du G20 (Aout 2009).**

Suivre lien: http://www.oxfamfrance.org/pdf/dossier_oxfamfrance_paradis_fiscaux.pdf

V. Paradis Fiscaux : les mobilisations côté société civile

V-1 Une société civile alerte, organisée et combative dans la lutte contre les paradis fiscaux

Le CCFD-Terre Solidaire, accompagné de diverses grandes organisations de solidarité internationale, se bat depuis maintenant 5 ans contre le pillage des ressources du Sud vers les paradis fiscaux, en écho à l'engagement de ses partenaires au Sud et à l'Est contre la corruption, l'évaporation des richesses naturelles et de l'impôt - par exemple, au Cameroun, en Birmanie et au Guatemala ou par un travail d'influence dans 12 pays d'Amérique Latine avec Latindadd. Le CCFD-Terre Solidaire mène également son combat en France où en quelques années, il a activement participé à plusieurs campagnes comme à la rédaction d'une demi douzaine de brochures ou rapports sur le rôle des paradis fiscaux, les activités des multinationales ou encore les biens mal acquis des dictateurs au Sud.

- **L'engagement et la mobilisation en France**

Dans la lutte contre les paradis fiscaux en France, le CCFD-Terre Solidaire s'est engagé à deux niveaux: dans le cadre de la plateforme paradis fiscaux et judiciaires, réunissant des organisations expertes où le CCFD - Terre Solidaire mène des activités de plaidoyer auprès des décideurs, et en parallèle, dans le cadre d'une campagne publique de sensibilisation et de mobilisation menée par le CCFD-Terre Solidaire aux cotés d'organisations syndicales et d'autres ONG.

La Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, qu'anime le CCFD-Terre Solidaire, est un espace réunissant une quinzaine d'organisations de la société civile, toutes expertes de thèmes liés aux paradis fiscaux, aux multinationales et à la finance offshore. Cette plateforme est le prolongement de la coalition « 2005 : Plus d'Excuses » au sein de laquelle l'émulation intellectuelle et opérationnelle sur le thème des paradis fiscaux a voulu être pérennisée, chose faite en février 2006. Aujourd'hui, la Plateforme dispose de son site internet www.argentsale.org et poursuit son activité d'expertise (analyse des PFJ ; étude des lacunes nationales, européennes et internationales dans la lutte contre les PFJ ; rédaction de documents sur les PFJ ; etc.) et ses activités de plaidoyer (rencontres au Ministère de l'Economie et des Finances, au Ministère des Affaires étrangères, à l'Assemblée nationale et au Sénat, à l'OCDE, à Bruxelles, etc.).

En 2007 déjà, la Plateforme publiait la plaquette « Paradis fiscaux et judiciaires : Cessons le scandale » (<http://www.argentsale.org/data/File/brochurepfj.pdf>). Une réédition est prévue prochainement.

En 2009, elle a formulé 29 recommandations à destinations des décideurs, recommandations dont sont tirées les 10 recommandations de la Campagne Stop Paradis Fiscaux (voir Chapitre VI).

La Campagne « Stop Paradis Fiscaux ! » dans laquelle s'investit le CCFD - Terre Solidaire, aux cotés des organisations syndicales CFDT, CGT, Solidaires, SNUI et des associations Oxfam France, Attac et la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, a été lancée à l'occasion du G20 de Pittsburgh, fin septembre 2009. Cette campagne lance un Appel, envers les décideurs, à la disparition des paradis fiscaux, décideurs auxquels seront présentés en Juin les 50000 signatures auxquelles aspire cet Appel. La Campagne propose également des outils de mobilisation aux niveaux des collectivités locales -notamment dans le cadre des régionales à venir en mars - des entreprises, des banques... Cette campagne est appelée à monter en puissance au cours des prochains mois (voir Chapitre VI)

- **Les stratégies et la coordination à l'international**

Parce que travailler au seul niveau national sur des problématiques devenues globales est forcément insuffisant, mais aussi parce que le travail de conviction des ONG françaises a déjà fait un bout de chemin au sein du gouvernement français, le CCFD-Terre Solidaire travaille aujourd'hui à l'international à différents niveaux.

Le CCFD-Terre Solidaire est tout d'abord membre de plusieurs réseaux lui offrant les moyens d'élaborer des stratégies à l'échelle de l'Europe : en particulier **Eurodad**, - (coordination d'ONG européennes expertes dans le financement du développement) et la **CIDSE** (coordination européenne de 16 organisations catholiques). A travers ces alliances, le CCFD-Terre Solidaire développe et échange son expertise avec d'autres ONG européennes sur le thème des paradis fiscaux et coordonne avec elles ses stratégies d'influence à l'endroit de l'Union Européenne (Commission, Parlement, institutions diverses...) ou de l'OCDE, à Paris et à Bruxelles.

Le CCFD-Terre Solidaire travaille également au niveau global avec le réseau **Tax Justice Network (TJN)**, dont il est membre, qui fédère à la fois des experts des problèmes de développement liés à la fiscalité et de nombreuses organisations de la société civile, au Nord et au Sud. TJN est notamment l'auteur de l'Index d'Opacité Financière¹¹ classant 60 paradis fiscaux selon leur importance et mettant sérieusement à mal les listes de l'OCDE... Le CCFD- Terre Solidaire travaille à mettre en lien le réseau TJN avec ses **partenaires**, et notamment **Latindadd** qui est un réseau présent dans une douzaine de pays d'Amérique Latine. Le CCFD- Terre Solidaire a régulièrement l'occasion d'élaborer des positions communes et de mener des actions de plaidoyer conjointes avec ces différents réseaux à l'occasion d'échéances internationales.

V.2 Des résultats

Notre expertise, avec la plate-forme paradis fiscaux et judiciaires, est aujourd'hui reconnue par des députés et personnalités politiques de toutes tendances, les institutions internationales et les autres ONG européennes.

En témoigne cette interview d'Eva Joly, dans Le Nouvel Obs' du 21 janvier 2010 : « *Seul un mouvement citoyen fort nous permettra d'aboutir. (...) Les syndicats et les ONG sont désormais derrière nous, avec des initiatives comme le site Stop Paradis fiscaux, animé entre autres par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement. Ils font un travail vraiment formidable* ».

Les médias, aussi, font régulièrement appel au CCFD-Terre Solidaire pour décrypter l'évolution du sujet.

Sur le plan politique, des résultats ont déjà été obtenus :

- Un an de lobbying intense en 2008 auprès des différentes autorités françaises et en lien avec les réseaux d'ONG européens et internationaux ont convaincu la France et l'Union européenne de mettre « la lutte contre les paradis fiscaux » parmi leurs priorités pour le financement du développement, qui était l'objet d'une conférence de l'ONU à Doha en décembre 2008. Le CCFD-Terre Solidaire a joué un rôle pivot dans ce processus. Résultat : pour la première fois, une déclaration de l'ONU identifie clairement l'évasion fiscale et la fuite illicite des capitaux comme des fléaux pour les pays du Sud.
- En novembre 2008, le CCFD-Terre Solidaire a initié, avec le Secours catholique et d'autres associations catholiques, une pétition publiée par le magazine Pèlerin. Les 30 000 signataires demandant à la France de balayer devant sa porte en matière de paradis fiscaux, ont convaincu Nicolas Sarkozy de mettre la pression sur Andorre et

¹¹ Retrouver toute l'information sur l'Indice de Transparence Financière et le classement opéré sur le site du Tax Justice Network. Suivre lien : <http://www.financialsecrecyindex.com/> (en anglais) ou en vous rendant directement sur le site français du TJN : Le Réseau Mondial pour la Justice Fiscale. Suivre lien : http://www.taxjustice.net/cms/front_content.php?idcatart=103

Monaco, en les désignant publiquement lors d'une intervention télévisée le 5 février 2009 alors qu'il n'avait jamais évoqué le problème précédemment.

- L'établissement d'une nouvelle liste noire des paradis fiscaux est une de nos revendications de longue date. Aussi imparfaite soit celle publiée lors du G20 d'avril 2009, elle a obligé certains pays, comme la Suisse ou le Liechtenstein, à ouvrir des brèches dans le sacro-saint secret bancaire.
- Au premier semestre 2009, la campagne « Hold up international » qui a mobilisé les militants d'Oxfam et du CCFD-Terre Solidaire auprès de leurs futurs eurodéputés, a convaincu la moitié des parlementaires français finalement élus de s'engager par écrit à défendre nos propositions pour réguler les multinationales, y compris sur le plan fiscal. Fin juin, notre proposition d'un registre dans chaque Etat européen pour en finir avec les sociétés écrans était reprise à son compte par Christine Lagarde, Ministre de l'Economie et des Finances. Le 6 juillet, Nicolas Sarkozy rejoignait Gordon Brown dans son appel à l'OCDE pour qu'il se penche sur notre proposition de transparence comptable et fiscale par pays.
- En avril 2009, l'ancien ministre François d'Aubert était nommé, par le chef de l'Etat, délégué à la lutte contre les paradis fiscaux. Aussitôt en poste, il a écouté longuement les propositions de la plate-forme paradis fiscaux et judiciaires. Il préside depuis septembre 2009, au côté du ministère des Affaires étrangères, un groupe de travail interministériel sur les « Ressources pour le développement ». C'est le CCFD - Terre Solidaire et Oxfam - Agir Ici qui ont proposé la création de ce groupe, qui nous est ouvert et qui a pour objectif d'approfondir et de partager le diagnostic et de formuler des propositions communes. La dynamique est extrêmement prometteuse : notre philosophie semble assez largement partagée par les hauts fonctionnaires présents et plusieurs de nos recommandations semblent faire consensus. Reste à les faire avaliser par les responsables politiques, et c'est là que la mobilisation compte !
- En septembre 2009, la mission d'information sur les paradis fiscaux, initiée au sein de l'Assemblée nationale, remettait un rapport qui reprenait assez clairement certaines préoccupations et propositions de la plate-forme paradis fiscaux et judiciaires (nous avons été auditionnés), notamment l'importance de cibler l'évasion par les grandes entreprises. Elles sont désormais soumises à un devoir de transparence accru, quoique encore très limité.
- Dans un autre registre, les fonds colossaux détournés par certains dictateurs sur le dos des populations du Sud et les complicités au Nord, notamment par le biais des paradis fiscaux, ont été mis à la lumière des médias et de la justice grâce notamment au rapport CCFD- Terre Solidaire sur les « Biens Mal Acquis », paru en mars 2007 puis réédité en juin 2009.

Reste que les grands oubliés de la lutte contre les paradis fiscaux entamée en 2009 par le G20 sont les pays du Sud. Et les grands épargnés de ce combat, très focalisé sur les fraudeurs individuels, ne sont autres que les multinationales.

Aujourd'hui, nous voulons passer à l'étape supérieure en mettant fin à l'opacité dont font preuve les multinationales, et qui leur permet de localiser indûment leurs profits dans des paradis fiscaux et judiciaires au lieu de les déclarer dans les pays où elles produisent la richesse, notamment au Sud.

Pour parvenir à faire de la lutte contre l'évasion fiscale des multinationales un sujet clé du G20, il faudra que la mobilisation soit forte ! Une chance s'offre à nous : le G20, qui a le pouvoir d'imposer la transparence aux multinationales, aura lieu en France en 2011. Mais les priorités du gouvernement pour ce grand rendez-vous international vont se décider dès 2010.

Pour cette raison, nous mènerons en 2010 la Campagne « Stop Paradis Fiscaux ! » tout en continuant de porter nos différentes propositions aux niveaux européen et international, en lien avec les mobilisations qui montent également ailleurs en Europe et dans le monde.

VI. La Campagne « Stop aux Paradis Fiscaux »

Pourquoi le CCFD-Terre Solidaire se mobilise dans le cadre de cette campagne ?

La raison d'être du CCFD-Terre Solidaire est le développement des populations du Sud et de l'Est. Or une des causes structurelles de leurs non-développements, de leurs difficultés à porter des projets de développement réside dans l'accès aux finances. Par les paradis fiscaux, de trop nombreuses entreprises multinationales échappent à tout impôt dans les pays du Sud et de l'Est privant ainsi les gouvernements de ces pays de l'argent nécessaire pour développer des services publics en réponse aux besoins d'Education, de Santé, d'Alimentation ...

En s'engageant dans cette campagne, le CCFD-Terre Solidaire veut rappeler aux citoyens français que l'impôt n'est pas seulement une charge. Il est aussi un instrument de justice et de solidarité entre les Hommes au service du respect des droits fondamentaux.

En s'engageant dans cette campagne, le CCFD-Terre Solidaire affirme que le développement des pays du Sud et de l'Est est possible à condition de ne pas les priver des ressources financières provenant d'activités économiques se déroulant sur leur propre territoire.

En matière de plaidoyer, que voulons-nous obtenir au final ?

L'objectif général de cette campagne est de faire en sorte que le combat contre les Paradis Fiscaux et Judiciaires s'étende et bénéficie aux pays du Sud. Au final, ce que nous cherchons à obtenir c'est une obligation dans le cadre des normes comptables internationales (décidées au sein d'un organisme privé nommé IASB) d'un reporting pays par pays de l'activité des multinationales.

L'objectif spécifique que nous poursuivons sera celui d'obtenir plus de transparence de la part des multinationales en perspective du G20 en France (Juin 2011).

La Campagne « Stop Paradis Fiscaux ! », brièvement évoquée au Chapitre V sur la mobilisation nationale, est la campagne prioritaire du CCFD-Terre Solidaire pour 2010.

Elle s'inscrit pleinement dans le thème d'année du CCFD-Terre Solidaire, sur le partage des richesses financières, vient renforcer un plaidoyer engagé de longue date sur le sujet et arrive à un moment où seule la mobilisation citoyenne peut obliger les dirigeants politiques à aller plus loin dans la lutte contre les paradis fiscaux.



La campagne se retrouve autour de **10 propositions clés pour mettre fin au système des paradis fiscaux** :

1. Mettre les pays du Sud au cœur de la lutte contre les paradis fiscaux

Engager une initiative multilatérale de coopération fiscale entre les pays du G20 et les pays les plus pauvres qui n'ont pas les capacités administratives pour négocier des traités bilatéraux avec l'ensemble des paradis fiscaux. Les paradis fiscaux qui refuseraient d'adhérer à ce cadre multilatéral doivent être considérés comme non-coopératifs.

Mettre en place des programmes d'aide adaptés pour renforcer les capacités des administrations et de la justice de ces pays.

2. Dresser une liste de tous les paradis fiscaux et judiciaires selon de nouveaux critères

Inciter les institutions internationales spécialisées (1) à travailler ensemble pour établir une liste exhaustive des paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires (PFJ), qui prenne en compte non seulement la fiscalité mais également le blanchiment d'argent et la régulation financière.

En effet, les listes grises et noire de l'OCDE (2) ne concernent que la coopération fiscale et s'avèrent donc largement insuffisantes, d'autant plus que le critère retenu pour « blanchir » un PFJ (en le faisant passer sur la liste blanche) se limite à la signature de douze traités d'échange de renseignements fiscaux, avec les pays riches de préférence).

3. Prendre des sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et de leurs utilisateurs

Taxer les flux en direction ou en provenance des paradis fiscaux et judiciaires est, selon nous, un moyen de sanction efficace. Il appartient aux États de mettre en œuvre, de façon coordonnée, ce type de sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et judiciaires en fonction de leur degré d'opacité et de coopération internationale.

Le levier le plus efficace reste de demander des comptes à leurs utilisateurs plutôt qu'aux territoires eux-mêmes qui ne survivraient pas au retrait des principales banques et sociétés internationales.

4. Obliger les utilisateurs des paradis fiscaux à rendre des comptes

Introduire dans les normes comptables internationales une obligation de reporting pays par pays, afin d'obliger les entreprises à la transparence sur leurs activités dans les paradis fiscaux.

Pour chaque pays et territoire où elles sont implantées, les sociétés doivent présenter des informations détaillées : coordonnées des filiales, succursales, nature des activités, produits commercialisés, effectifs, bénéfice avant impôts, taxes versées et - du moins pour l'activité dans les paradis fiscaux - gestion des risques et système de contrôle interne.

Avant l'adoption d'une telle mesure *via* une modification des normes comptables internationales, la France et les autorités boursières pour les sociétés cotées peuvent d'ores et déjà contraindre unilatéralement les banques et les sociétés à fournir de telles informations détaillées en annexe de leur rapport annuel.

5. Mettre fin aux sociétés écrans et aux prête-noms

Rendre obligatoire la tenue par chaque État ou territoire d'un registre national des trusts et autres structures juridiques qui concourent à l'opacité du système financier. Ce registre doit préciser le nom de leurs bénéficiaires réels, de leurs opérateurs et de leurs donneurs d'ordre, et rester ouvert aux autorités fiscales, douanières et judiciaires des autres États.

Établir un registre européen des sociétés, consultable par toute administration fiscale, douanière ou judiciaire qui en ferait la demande.

Généraliser l'existence, dans chaque État, d'un fichier des comptes bancaires tel qu'il existe en France, et qui est un instrument précieux pour les enquêtes judiciaires, douanières et fiscales.

6. Mondialiser la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

Renforcer la directive européenne sur l'épargne qui prévoit l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales en l'appliquant aux personnes morales et aux structures juridiques, ainsi qu'aux dividendes et autres produits financiers et en étendant son application au niveau mondial.

Adopter le code de conduite contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux élaboré au sein du Comité d'experts en matière fiscale des Nations unies et en assurer le respect par les acteurs économiques et financiers. Son application doit faire l'objet d'un contrôle par les experts et par les pairs associant étroitement l'OCDE.

Promouvoir la création d'une organisation fiscale internationale pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, la fuite illicite des capitaux et la concurrence fiscale, en particulier dans les pays du Sud.

7. Condamner partout de la même façon les manquements à l'impôt

Permettre aux autorités judiciaires de mener à bien leurs poursuites au niveau international. Cela suppose d'harmoniser les infractions en reconnaissant au niveau européen et international le caractère délictueux de certains comportements, notamment la fraude fiscale et toute abstention de payer l'impôt dû.

8. Renforcer la coopération judiciaire

Créer un parquet européen, doté d'un pôle financier compétent en matière fiscale.

9. Renforcer les sanctions en matière de délinquance économique et financière

Sanctionner plus durement et plus systématiquement les intermédiaires (comptables, avocats, banquiers, etc.) qui se rendent complices d'opérations délictueuses via les paradis fiscaux.

Veiller à la ratification large et à la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption (3) qui prévoit la saisie et la restitution des avoirs détournés aux États spoliés.

10. Accompagner la reconversion des paradis fiscaux

Mettre en place des programmes d'aide pour la reconversion économique des paradis fiscaux qui se trouveraient en difficulté, notamment dans les îles dont l'activité est peu diversifiée.



L'objectif premier - et ambitieux - de la Campagne est de rassembler 50.000 signatures de l'Appel Stop Paradis Fiscaux d'ici à juin 2010. Plus de 25% de cet objectif a déjà été rempli, ce qui est encourageant. Mais la mobilisation continue, et doit s'accélérer : signez et diffusez le plus largement possible cet Appel autour de vous !

L'appel « Stop aux Paradis Fiscaux »

Les paradis fiscaux font des ravages. Ils ont amplifié la crise qui a jeté des millions de personnes dans le chômage et la précarité à travers le monde. Comment aujourd'hui accorder la moindre confiance aux banques si on ne connaît pas le montant de leurs capitaux dissimulés dans ces trous noirs de la finance mondiale ?

Les paradis fiscaux plombent le budget des États. Des grandes entreprises et des individus fortunés échappent aux impôts en y cachant leur argent, tandis que les autres paient à leur place. En France, la fraude fiscale coûterait 3 fois le déficit de la Sécurité sociale. Les paradis fiscaux y prennent une large part. Les pays du Sud, eux, voient s'envoler dans les paradis fiscaux près de 800 milliards d'euros par an !

Les paradis fiscaux servent également de base-arrière pour blanchir l'argent des trafiquants, des dictateurs et autres caisses noires de certaines entreprises. En protégeant les hors-la-loi et leurs secrets, ils menacent en permanence la paix et la démocratie dans le monde.

Les dirigeants du G20 ont appelé, en avril 2009, à une action mondiale contre les paradis fiscaux. C'est une bonne nouvelle. Mais ce premier pas n'est pas à la hauteur du scandale. À quoi bon dresser, par exemple, une liste des paradis fiscaux si c'est pour la vider, aussitôt, de son contenu ?

Sans la présence des banques et des multinationales des pays du G20, les paradis fiscaux n'existeraient plus : 100% des entreprises et des banques françaises du CAC 40 y ont des filiales. C'est sur celles-ci que la France et la communauté internationale doivent agir !

Qui que l'on soit – citoyen, consommateur, militant syndical, élu local ou dirigeant d'entreprise, demandons davantage de transparence aux utilisateurs des paradis fiscaux. Ensemble, exigeons la disparition des paradis fiscaux !

→ L'Appel se trouve le site de la Campagne www.stopparadisfiscaux.fr et peut être signé en ligne. Vous pouvez également le télécharger sur l'intranet solidarnet.ccf.asso.fr pour l'imprimer et faire signer à vos proches une version papier.

VI-2 Des signataires mis en réseau, pour une plus grande autonomie de mobilisation

Tous les signataires de l'Appel Stop Paradis Fiscaux peuvent être localisés géographiquement sur la carte interactive mise à disposition sur la page d'accueil du site de la campagne.



En effet, il suffit de cliquer sur 'voir la carte' puis, dans le moteur de recherche mis à disposition, d'entrer le code postal d'une localité (ville, département...) pour accéder à la liste des signataires de l'Appel situés dans cette localité :

si vous habitez à Avignon :

→ tapez 84000 et accédez à la liste des signataires habitant à proximité de chez vous.

→ Ou taper 84 et accédez à la liste de tous les signataires situés dans le département du Vaucluse

Les noms des signataires ayant accepté d'être contactés sont interactifs : ils réagissent lorsque votre souris passe à proximité. Il vous suffit de cliquer sur le nom de ces personnes pour pouvoir leur écrire un email.

Vous pouvez donc très facilement entrer en contact avec les autres signataires de l'Appel dans votre localité pour échanger, partager vos analyses et vos informations, mais aussi pour vous mobiliser ensemble, organiser des réunions d'information ou des démarches conjointes auprès des entreprises locales ou des élus locaux.

VI-3 Des fronts de mobilisation pour tous et pour chacun

Parce que chacun doit pouvoir s'engager dans cette campagne, quelle que soit sa place, sa position, ses engagements au sein de la société française : comme militant syndical, comme élu, comme dirigeant d'entreprises, comme détenteur de compte en banque, comme citoyen, nous avons mis en place plusieurs outils de mobilisation (voir l'intranet solidarnet ou le site de la campagne Stop Paradis Fiscaux) correspondant à ces diverses situations.

Faites vivre la campagne et mobilisez vous en réclamant !

- **Un engagement des Banques**

Les banques sont évidemment un des acteurs clés du monde la finance, et notamment de la finance offshore. En tant que clients de banques, les citoyens peuvent demander des comptes sur les éventuelles activités de leur banque dans les paradis fiscaux.

Ecrivez donc à votre directeur d'agence, pour demander une information transparente sur les activités à l'international de votre banque, et notamment dans les trous noirs de la finance mondiale que sont les paradis fiscaux - au sens où nous les définissons et non simplement au regard des critères et autres listes de l'OCDE.

Monsieur le directeur,

Les récentes annonces de banques françaises concernant la fermeture de leurs activités dans certains paradis fiscaux m'incitent à vous écrire aujourd'hui.

Les « paradis fiscaux » sont des zones de non-droit qui permettent à quelques grandes entreprises et à des personnes riches de s'exonérer de leur contribution par l'impôt à la couverture des dépenses publiques. Ils diminuent fortement les recettes fiscales, chez nous mais aussi, avec des conséquences dramatiques, dans les pays en développement. Ils favorisent souvent le recyclage et le blanchiment de l'argent issu d'activités criminelles (trafic d'armes ou de drogue par exemple). Ils font aussi le lit d'une spéculation financière effrénée. Leur existence, au vu et au su des autorités de contrôle de tous les pays, est un scandale dans un contexte de crise financière, économique et sociale plongeant le monde dans une profonde récession et entraînant la perte de dizaines de millions d'emplois.

Les médias, comme certains responsables politiques, ont révélé que la plupart des banques, y compris les banques françaises, utilisaient les services des paradis fiscaux pour permettre l'évasion fiscale et le contournement de la réglementation financière et bancaire.

Cette situation, inacceptable, a conduit les dirigeants des pays du G20 à annoncer des sanctions, lors des deux derniers sommets, à Londres et Pittsburgh. Face à un vaste mouvement citoyen, le gouvernement français, en particulier, a demandé aux banques françaises de se retirer des territoires qui figureraient encore sur la « liste grise » des paradis fiscaux établie par l'OCDE en mars 2010.

C'est un pas en avant, mais le fait que Luxembourg, la Suisse, Hong-Kong, Singapour, Chypre, Monaco, Jersey, Delaware, Malte ou encore les îles Caïmans aient intégré si facilement la « liste blanche » de l'OCDE, comme s'ils étaient devenus des territoires parfaitement transparents, n'est pas pour me rassurer.

En tant que client(e) de votre banque, je m'interroge sur la nature des opérations que vous effectuez dans ces territoires. C'est pourquoi, sauf à ce que votre établissement se retire de ces territoires, je souhaite que vous m'expliquiez de façon détaillée votre présence et les activités que vous y menez.

Dans l'attente de votre réponse, Madame, Monsieur le directeur, je vous prie d'agréer mes fidèles salutations.

Nous vous invitons à télécharger ce modèle de lettre sur le site de la Campagne Stop Paradis Fiscaux www.stopparadisfiscaux.fr ou très bientôt sur l'intranet solidarnet.ccfid.asso.fr

Merci de nous informer de vos initiatives, et des réponses éventuellement obtenues, par email (stoppfj@ccfd.asso.fr). Pour nous aider à mieux coordonner la campagne, dites aussi à vos proches de vous/nous communiquer leurs initiatives (lettre) et expériences (réponse).

- **Un engagement des Collectivités locales**

Plusieurs mobilisations, au cours des dernières années, ont montré le poids politique que pouvait avoir l'engagement des collectivités locales : on pense aux « territoires sans OGM » et autres « territoires hors AGCS ». Pour pas des « territoires Stop paradis fiscaux » ?

Les collectivités locales, de par leurs compétences en matière économique (emprunts auprès d'organismes financiers, contrats avec des groupes bancaires, d'assurance et autres marchés publics avec des entreprises), disposent d'un levier considérable pour faire évoluer les pratiques des acteurs économiques.

Appelons les collectivités locales (ville, département, région) à exprimer un « vœu » (déclaration officielle du conseil municipal, général ou régional) dans lequel elles se déclarent 'Territoire Stop paradis fiscaux', c'est-à-dire qu'elles formulent :

- une déclaration politique s'opposant aux paradis fiscaux et invitant à y mettre un terme
- un engagement à cesser les collaborations avec toute entreprise ou banque n'ayant pas fait preuve de transparence sur ses activités dans les paradis fiscaux.
- un appel à retirer de ces territoires toutes les transactions qui ne correspondent pas à des activités économiques réelles en termes de localisation

Aux divers **élus de collectivité locale**, mais aussi à **tous les citoyens**, de pousser leurs autorités à mettre ce vœu à l'ordre du jour du Conseil de la collectivité de leur choix (municipal, général, régional) !

Cibler les Collectivités Locales est d'autant plus pertinent qu'ont lieu les **14 et 21 mars les élections régionales** et que les divers partis sont déjà en campagne. C'est là une opportunité importante qu'il s'agit d'utiliser au mieux !

>> Mobilisez-vous pour des déclarations de campagne dans le sens d'un vœu 'Stop paradis fiscal' du Conseil Régional, et informer le CCFD (stoppfj@ccfd.asso.fr) de vos initiatives en ce sens.

- **Un engagement des Entreprises**

Les paradis fiscaux sont nuisibles pour l'économie : ils faussent la concurrence en donnant une prime aux acteurs les plus puissants et/ou les moins éthiques, favorisent la prise de risques inconsidérés par les établissements financiers et les fonds spéculatifs et empêchent certains marchés d'émerger en ruinant les pays en développement. Ils biaisent même parfois l'attribution de marchés publics quand ils font le lit des commissions et rétro-commissions.

De nombreux **dirigeants d'entreprises** n'acceptent pas cette situation, dont bénéficient les grands groupes au détriment des PME, qui forment le cœur du tissu économique. Rendez-vous compte : les entreprises du CAC 40 paient un taux effectif d'imposition de 8% sur leurs bénéfices, contre 30% environ pour les petites entreprises !

- > Proposez aux entreprises voisines de chez vous, même les petites, de s'engager contre les paradis fiscaux en signant la charte « Entreprises sans paradis fiscal », sur la base d'un engagement à publier chaque année les éléments minimums de transparence.

Au sein des plus grosses sociétés, les Comités d'Entreprise disposent de prérogatives comme le recours à un audit externe des comptes de l'entreprise. Ce peut être l'occasion pour les syndicats de demander une plus grande transparence des comptes de l'entreprise. D'ores et déjà, l'ensemble des syndicats du secteur bancaire se sont engagés dans cette voie.

> Vous êtes militant syndical ou simple salarié d'un grand groupe : demandez à votre comité d'entreprise d'obtenir la lumière sur les activités du groupe dans chaque pays où il opère.

- **Médiatisez la campagne**

L'objectif est d'atteindre un maximum de nos concitoyens : obtenir des radios et de la presse locale qu'elle couvre vos événements doit être une priorité ! Chaque nouveau « territoire Stop paradis fiscaux » doit le faire savoir : invitez-vous et invitez les médias à une cérémonie pour remettre ce titre de façon un peu visuelle ! Incitez chaque nouvelle « entreprise sans paradis fiscal » à l'arborer sur sa vitrine, au moyen du logo de campagne ! N'hésitez pas, non plus, à impliquer des personnalités politiques de tendances variées, ou des personnalités religieuses pour une cérémonie de signature solennelle de l'Appel « Stop paradis fiscaux ! »

Innovez ! Les médias se déplaceront d'autant plus si vous éveillez leur curiosité : surprenez-les ! Pensez action symbolique !

- **Un engagement où bon vous semble**

Pour avancer en termes de plaidoyer, nous voulons mobiliser l'opinion publique. L'organisation de débats, d'animations de rue, la communication auprès de la presse locale seront des atouts. **Un dossier d'animation de la campagne sera bientôt à votre disposition.**

De plus, notez bien que l'action auprès des entreprises ou auprès des collectivités locales n'est pas réservée aux élus ou aux syndicalistes. Un citoyen sera tout à fait légitime (et même convié) à faire signer une charte « Entreprise sans paradis fiscal » au sein de son entreprise ou à la boulangerie de son quartier.

Enfin, comme nous vous y invitons déjà pour la lettre au banquier, **Informez le réseau de vos initiatives et faites vivre le forum de la campagne**

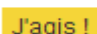
- **Informez le réseau de vos initiatives et faites vivre le forum de la campagne**

De nombreux individus, groupes locaux, signataires organisés en réseaux, etc, vont faire vivre la campagne en ayant recours aux différents outils mis à disposition par le CCFD- Terre Solidaire, et ce dans toute le pays. Il sera alors important, pour un meilleur pilotage et impact de cette campagne, de signaler les différentes actions entreprises.

Nous vous invitons, vous et vos proches, à nous communiquer vos initiatives et vos expériences sur la boîte email de la campagne stoppfj@ccfd.asso.fr .

De même, chacun est invité à utiliser (et à inviter ses proches à faire de même) le **forum du site de la Campagne Stop Paradis Fiscaux** pour partager ses expériences avec tous les signataires à travers le pays. En effet, un forum permet de s'exprimer en direct sur chacune des pages du site : les pages Citoyen, Militant, Elu ou Dirigeant d'entreprise.

→ Sur la page d'accueil, cliquez sur le statu de votre choix : ex 'Citoyen'

→ Sur la page 'Citoyen', cliquez sur le lien : 

→ vous accédez à l'espace de rédaction des messages : exprimez vos idées, vos ressentis et partagez votre expérience puis enregistrez : votre message apparaîtra sur le mur 'Citoyen' du site.